



DEPARTEMENT
LOIRE

République Française
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **St Marcel d'Urfé**
PROCES-VERBAL DE SEANCE
Séance du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 30 juin à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 23 juin 2023, s'est réunie dans la salle du conseil municipal pour une séance ordinaire sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

PRESENTS : Mmes Guillot Jacqueline ; Ribes Monique ;
Rodamel Chantal

Mrs Chabré Michel ; Cohas Xavier ; Crozet Guy ; Dejob Xavier ;
Grosbellet Michel ; Philippon Emmanuel

ABSENTS EXCUSES : Meilland Pascale

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel Chabré

Ordre du jour

1/ Choix du secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du PV et des délibérations par le Secrétaire de Séance et le Maire

3/ Délibérations

- 1) **SDIS : convention pour utilisation de REMOCRA** (plateforme consistant à connaître, à l'instant T, toutes l'information relative au parc des points d'eau incendie de la commune)
- 2) **Chaudière de la mairie:** proposition et choix de l'entreprise pour exécuter les travaux
- 3) **CCPU : broyeur de branches** intercommunal: présentation de la convention d'utilisation
- 4) **CCPU : voirie :** travaux supplémentaires
Présentation et à adoption de la convention
Décision modificative du budget découlant de la convention
- 5) **Placement budgétaire :** proposition et choix d'un type de placement et de la somme
- 6) **Vente de mobilier communal**

4/ Compte-rendu de commissions

Aménagement du court de tennis

Urbanisme

Parking mairie

...

5/ Questions diverses

Référent déontologue

...

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

1/ Choix du secrétaire de séance

Michel Chabré est désigné secrétaire de séance

2/ Approbation à l'unanimité des personnes présentes et signatures du procès-verbal et des délibérations de la réunion précédente du 9 juin 2023.

3 / Délibérations

1/ SDIS : convention pour utilisation de REMOCRA

Une application informatique (REMOCRA) est proposée à la commune pour renseigner en temps réel la disponibilité et l'état des équipements de lutte contre les incendie (bornes, réserves).

La mise à disposition de ce logiciel gratuit, nécessite la signature d'une convention avec le SDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents, autorise M Le Maire à signer cette convention.

Une formation à l'utilisation du logiciel est prévue. Il est convenu que 2 ou 3 personnes suivent cette formation.

La commune est tenue de faire le contrôle de ses équipements tous les 4 ans. Pour partir sur de bonnes bases il est décidé qu'un contrôle sera effectué avant la mise en œuvre du logiciel.

2/ Chaudière de la mairie: proposition et choix de l'entreprise pour exécuter les travaux

Présentation du devis de l'entreprise ALM pour la rénovation du chauffage de la mairie et des appartements (chaudière à granulés) pour un montant de 39 017€. **Après en avoir délibéré**, le Conseil valide ce devis à l'unanimité des personnes présentes.

3/ CCPU : broyeur de branches intercommunal: présentation de la convention d'utilisation

La CCPU a fait l'acquisition d'un broyeur de branches qui sera mis à disposition gratuite des communes sur réservation. Pour pouvoir utiliser cet équipement, il est nécessaire que la commune signe une convention avec la CCPU. **Après en avoir délibéré**, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes, autorise M le Maire à signer cette convention.

4/ CCPU : voirie : travaux supplémentaires

La réalisation des travaux supplémentaires de voirie pour un montant de 25 959€ financés par la commune et subventionnés à 50% nécessite la signature d'une convention avec la CCPU qui détient la compétence voirie. **Après en avoir délibéré**, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes, autorise M le Maire à signer cette convention.

Suite à l'augmentation des matières premières, la somme prévue au budget pour ces travaux supplémentaires n'est pas suffisante. Proposition est faite de transférer 6000€ du compte « matériel de transport » vers le compte « créance CCPU ». **Après en avoir délibéré**, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes, accepte cette décision modificative du budget.

5/ Placement budgétaire

Une dérogation permet aux communes de placer des fonds provenant de ventes de biens de dons ou de placements arrivés à échéance.

Proposition est faite de placer 177000 € pour une durée d'un an. Après un an, le placement pourra être reconduit sous la même forme ou sous une autre en fonction des offres disponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes, accepte cette proposition de placement.

6/ Vente de mobilier communal

L'ancien mobilier du Relais d'Urfé sera mis en vente au profit du CCAS le samedi 8 juillet. La population sera informée (papier dans les boîtes aux lettres). Les prix sont fixés : chaise 5€, petite table : 15€, grande table 20€.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes, valide cette vente au profit du CCAS.

4/ Compte-rendu de commissions

Tourisme fleurissement

Aménagement du terrain de tennis : L'entreprise Auvergne Sport est venue sur place pour étudier le projet. L'idée est aujourd'hui de garder la surface complète du terrain de tennis pour l'aménager en un terrain multisport. La surface fermée à côté du terrain de tennis avec le panneau de basket serait aménagée pour les plus petits avec des éléments de mini skate-park. Des devis sont attendus.

Voirie

Suite à une étude de faisabilité, le projet d'aménager un parking en face de la mairie est abandonné. Le coût serait trop élevé pour seulement 4 places de parking possibles. Le terrain ne sera pas acheté par la commune.

Adressage

Les adresses ont été enregistrées dans la base nationale d'adressage <https://adresse.data.gouv.fr/> . Leur gestion est désormais possible par la mairie avec l'application en ligne

Urbanisme

M le Maire est en contact avec le sous-préfet pour la parcelle vers le lotissement. Attente d'une décision officielle formalisant la possibilité de construire.

5/ Infos et questions diverses

Diverses informations transmises par M le Maire

Une manœuvre aura lieu en août / septembre à St Marcel avec les 3 corps de sapeurs-pompiers intervenant sur la commune

Concernant la démarche de recensement des toitures susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques, une réunion publique aura lieu le 27 septembre à St Just en Chevalet.

Les VTT des Bois Noirs organisent une manifestation en 2024. Un appel à candidature pour accueillir cette manifestation a été transmis aux communes

Mutuelle villageoise : L'assemblée générale a eu lieu. En septembre, une nouvelle information sera faite aux habitants de St Marcel.

Fin de séance 22h10

Fait à St Marcel d'Urfé

Le 30 juin 2023,

Secrétaire de séance

Michel CHABRÉ

Le Maire
Guy CROZET